



CARNET METROLOGIQUE

Votre spécialiste du Pesage

MAP
ANGOLEME

ZONE D'EMPLOI
MA CAMPAGNE
Tel. 05 45 61 05 87

Identification de l'instrument de pesage

Gettable

Max: 5000 kg

CFP-3590

Min: 400 kg

2015-0418

Echelon (e) : 20 kg

N° interne :

Classe : III

N°certificat d'approbation : **LNIE-10873 (R10)**

Date de mise en service de l'instrument: 1/09/2015

Date de mise en service du carnet: 2/09/2015

Marques
Réaleme

$\otimes$
 $\boxed{M}$
 $C \in 15$

no

○

...CEM...

Périphériques connectés et utilisés en métrologie légale

Préciser marque, type, n° série et n° certificat d'essa

DET 60R Repetition N° 0100 224854
LX 300 Impairment N° CCLY 909176



GFP Contrôle

<http://www.gfpcontrolle.fr>

Identité du détenteur

Nom : **ETS SABATIER Auvé** Activité :

Adresse : **M2 Route du Soleil
16400 LA COURONNE**

Lieu d'utilisation (1) :

(1) Dans le cas de commerce ambulants, préciser AMBULANT.

Le détenteur d'instrument de pesage réglementé doit disposer, au lieu d'utilisation, d'un carnet métrologique relatif à l'instrument, sur lequel sont consignées par les organismes de vérification et les réparateurs les informations relatives aux contrôles en service et aux réparations.

VERIFICATION en vue de la Déclaration CE de conformité au type

Organisme : **GFP Contrôle**

Nom du vérificateur : **RAGE**

Date : **01/09/2015**

Signature :

16730 FLEAC

VERIFICATION PERIODIQUE	
Périodicité de la VP :	
☒ 1 an	Tout autre instrument et utilisation
☐ 2 ans	IPFNA ≤ 30 kg utilisation exclusive en vente directe au public en présence du client (présentage interlo)
Lieu de réalisation de la VP :	
☒ Lieu d'utilisation	
☐ Autre ville :	
Instrument non connecté en ML non démonté, sans incidence métrologique	
Motifs de refus / Anomalies / Remarques :	
Acceptation ☒ Refus ☐	



Origine : **GFP Contrôle (R16)**

Nom du vérificateur :

www.gfpcontrole.fr

F. TEXIER

Date : **08/09/2016**

INTERVENTION

Nature de l'intervention :

☐ Réparation volontaire

☐ Réparation prescrite

☐ Révision périodique

☐ Réparation en urgence

Conformément à l'annexe 3 de la décision n° 09 00 610 001 1 du 13 juillet 2009

IPFNA de contrôle

Caractéristiques :

Lieu :

kg /

Résultats de la comparaison :

Organisme :

Nom du vérificateur :

Signature :

Date : / / 20

Lieu de réalisation de la VP :

☐ Lieu d'utilisation

☐ Autre ville :

Pour une utilisation à :

Instrument non connecté en ML non démonté

Organisme :

Nom du vérificateur :

Signature :

Date : / / 20

Vérification primitive ☐

Vérification primitive réduite ☐

Conformément à l'annexe 2 de la décision n° 09 00 610 001 1 du 13 juillet 2009

Mise hors-service ☐

VERIFICATION PERIODIQUE	
(réalisée en même temps que Périodicité de la VP : l'intervention)	
☒ 1 an	Tout autre instrument et utilisation
☐ 2 ans	IPFNA ≤ 30 kg utilisation exclusive en vente directe au public en présence du client (présentage interlo)
Instrument non connecté en ML non démonté, sans incidence métrologique	
Motifs de refus / Anomalies / Remarques :	
Acceptation ☐ Refus ☐	

Organisme :

Nom du vérificateur :

Signature :

Date : / / 20

VISA DU DETENTEUR

Signature :

Nom :

GFP Contrôle

Organisme agréé pour la vérification périodique des Instruments de Pesage à
Fonctionnement Non Automatique et Automatique (IPFNA et IPFA)

Fabricant certifié d'Instruments de Pesage à Fonctionnement
Non Automatique (IPFNA)

Laboratoire de métrologie des masses et du pesage accrédité Cofrac

MAP ZONE D'EMPLOI
MA CAMPAGNE
ANGOULEME Tél. 05 45 61 05 87

CARNET METROLOGIQUE

N° 38710

Voire spécialiste du Pesage

IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT

Marque : GFP Contacte

Type :

GFP Contacte

N° série : 2005-0010

N° interne :

Max : 5000 kg

Echelon (e) : 20 kg

Min : 400 kg

Classe : III

N° certificat d'Approbation : LNE-10573 (Rc)

Périphérique(s) : EPSEL LX 300 +
606869486501

Date de mise en service : 25/02/2008

Périodicité de la vérification :

1 an

2 ans

VERIFICATION PERIODIQUE



GFP Contrôle (R16)
www.gfpcontrôle.fr

Nom du vérificateur : **F. TEXIER**
 Date : **08 09 2016**

Signature :

☒ Acceptation ☐ Refus

Code refus / anomalie :

Sur Plan d'entretien

REPARATION

Organisme :

Nom du vérificateur :

Date :

Signature :

Nature de l'intervention : ☐ Réparation / Ajustage ☐ Révision Périodique

Descriptif :

REMISE EN SERVICE DIFFEREE

(Cas d'une remise en service réalisée par un organisme désigné ou certains cas précisés par la réglementation)

Organisme :

Nom du vérificateur :

Date :

Signature :

VERIFICATION PERIODIQUE APRES REPARATION

Organisme :

Nom du vérificateur :

Date :

Signature :

☐ Acceptation ☐ Refus

ENTREPRISE SABATIER

TRI - RECYCLAGE / VALORISATION

112, route de St Michel

16400 LA COURONNE

Tel : 05 45 23 65 42

Signature :

Nom :

SNIT 802 803 700 99413 NAF 8032Z

VERIFICATION PERIODIQUE

Organisme :

Nom du vérificateur :

Date :

Signature :

☐ Acceptation ☐ Refus

Code refus / anomalie :

REPARATION

Organisme :

Nom du vérificateur :

Date :

Signature :

Nature de l'intervention : ☐ Réparation / Ajustage ☐ Révision Périodique

Descriptif :

REMISE EN SERVICE DIFFEREE

(Cas d'une remise en service réalisée par un organisme désigné ou certains cas précisés par la réglementation)

Organisme :

Nom du vérificateur :

Date :

Signature :

VERIFICATION PERIODIQUE APRES REPARATION

Organisme :

Nom du vérificateur :

Date :

Signature :

☐ Acceptation ☐ Refus

Code refus / anomalie :

Nom :

Signature :

CARNET METROLOGIQUE

Instrument de pesage à fonctionnement non automatique

IDENTIFICATION DU DETENTEUR

ELD SABATIER Anne

16400 LA COORRONNE

IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT

N° Certificat (TAC) :

+ 5483

Type :

F 1000

N° de série balance :

N° de série Indicateur :

H000/722

N° de série récepteur :

SA 5661

☒ DECLARATION CE DE CONFORMITE AU TYPE

Date de la déclaration :

Voir déclaration de conformité

☐ VERIFICATION CE

Date de la vérification :

Organisme

0122 NMI

Date de la mise en service chez le détenteur

PERIODICITE DES VERIFICATIONS (rappel)

Deux ans pour les instruments de portée inférieure ou égale à 30 kg et utilisés pour la vente directe au public

Un an pour les autres instruments

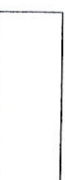
Deux ans pour la révision périodique des instruments de portée maximale supérieure à 5 tonnes.

PERIODICITE POUR VOTRE INSTRUMENT : 1 an



2 ans



TYPE D'INTERVENTION			
Réparation	☐ Vérification périodique	☒ Révision périodique	Vérification primitive après réparation ☐
ORGANISME INTERVENANT :			
 GFP Contrôle (R16) www.gfpcontrole.fr			
Description de l'intervention et décision de l'organisme :			Date de l'intervention
☒ Accepté ☐ Refusé Sur lieu d'utilisation Vérification Périodique en retard			16 / 09 / 2015
Visa de l'intervenant  Visa du détenteur 			
REMISE EN SERVICE SUITE A UN REFUS			
ORGANISME INTERVENANT :			
Description de l'intervention et décision de l'organisme :			Date de l'intervention
☐ Accepté ☐ Refusé			 / /
Visa de l'intervenant  Visa du détenteur 			
Rappel : La révision périodique des instruments de pesage à fonctionnement non automatique de portée supérieure à 5 tonnes doit comporter obligatoirement un ajustage et est suivie de la vérification primitive des instruments réparés. L'absence de révision périodique pour un instrument qui y est soumis est une cause de refus.			

TYPE D'INTERVENTION			
Réparation	☐ Vérification périodique	☒ Révision périodique	Vérification primitive après réparation ☐
ORGANISME INTERVENANT :			
 GFP Contrôle (R16) www.gfpcontrole.fr			
Description de l'intervention et décision de l'organisme :			Date de l'intervention
☒ Accepté ☐ Refusé Sur lieu d'utilisation			08 / 09 / 2016
Visa de l'intervenant  Visa du détenteur 			
REMISE EN SERVICE SUITE A UN REFUS			
ORGANISME INTERVENANT :			
Description de l'intervention et décision de l'organisme :			Date de l'intervention
☐ Accepté ☐ Refusé			 / /
Visa de l'intervenant  Visa du détenteur 			
Rappel : La révision périodique des instruments de pesage à fonctionnement non automatique de portée supérieure à 5 tonnes doit comporter obligatoirement un ajustage et est suivie de la vérification primitive des instruments réparés. L'absence de révision périodique pour un instrument qui y est soumis est une cause de refus.			